Une autre vie s'invente ici

Parcs naturels régionaux de France

De l'enseignement supérieur au projet local en passant par les Ateliers Hors-les-murs

© Parc du Doubs Horloger

© Saint-Pierre-de-Frugie, Parc du Périgord-Limousin

© Loures-Barousse

Synthèse du webinaire du 27 février 2025

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

Parcs naturels régionaux de France

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU PROJET LOCAL EN PASSANT PAR LES ATELIERS HORS-LES-MURS

Mots clés : paysage, enseignement supérieur, projet local, retour d'expérience

LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :
https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter

Chaîne YouTube #Inventer Demain :
https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAyZWWdlP4Z

FONDS DOCUMENTAIRE

- Une vidéo « Inventer Demain » sur YouTube : Récits paysagers dans le Parc des Causses du Quercy : **ICI**
- Appel à manifestation d'intérêt 2025 des Ateliers hors les murs : **ICI**
- Carnet de route des 32 premiers ateliers hors les murs : **ICI**
- Synthèse du webinaire «Comment organiser un Atelier Hors les murs dans un Parc naturel régional ou dans une Petite ville de demain » du 18 avril 2024 : **ICI**
- Synthèse du webinaire « retour d'expériences sur les ateliers hors les murs » du 13 septembre 2023 : **ICI**
- Synthèse du webinaire « les ateliers hors les murs, leviers des dynamiques territoriales » du 23 mars 2023 : **ICI**
- MONNIN, Alexandre, 2023. *Politiser le renoncement*. Paris : Éditions Divergences. ISBN 979-10-97088-53-8.

CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.94.42.42
Bastien Galant, enseignement supérieur et recherche : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.59.61.58.81
Fabien Hugault, enseignement supérieur et chartes : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr / 06.99.93.82.91

I. ACTUALITÉ JURIDIQUE DANS LES PARCS

Actualité législative et réglementaire

Par Jean-Philippe Strebler, juriste - urbaniste qualifié (opqu) maître de conférences associé à l'université de Strasbourg

Loi et décrets adoptés

Loi n°2025-176 du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte

Cette loi permet une adaptation des procédures d'urbanisme et d'aménagement pour permettre une reconstruction rapide des zones sinistrées. Les règles d'urbanisme et de construction sont adaptées en conséquence.

Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de financement pour 2025

En ce qui concerne l'urbanisme, le changement de destination en locaux d'habitation est désormais assujetti à la taxe d'aménagement (article 111, art. 1635 quater B du code général des impôts). La Commune peut cependant décider d'un abattement afin de ne pas appliquer cette taxe.

Décret n°2024-1256 du 30 décembre 2024 modifiant le code de l'urbanisme

Suite à la demande de la Commission européenne du 2 décembre 2021, une procédure de participation du public sera mise en place préalablement à la délivrance des autorisations d'urbanisme (projets individuels) s'implantant dans le périmètre de certaines installations Seveso. Ce décret met en conformité le code de l'urbanisme avec les dispositions de la directive 2012/18/UE du Parlement européen concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Projets et propositions de loi en cours

Proposition de loi sénatoriale n°417 du 7 novembre 2024 visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (TRACE)

novembre 2024 : dépôt de la proposition de loi
18 février 2025 : avis de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable
19 février 2025 : rapport de la Commission des affaires économiques
12, 13 et 18 mars : discussion en séance publique au Sénat
Cette proposition sera ensuite discutée à l'Assemblée nationale

Projet de loi du 6 mai 2024 de développement de l'offre de logements abordables

6 mai 2024 : dépôt du projet et 5 juin 2024 : rapport de la commission des affaires économiques
Ce projet de loi prévoit que :

- L'occupation d'espaces agricoles pour créer des logements sociaux locatifs ne serait plus comptabilisée dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour 2021-2031.
- Les OAP pourraient définir des actions ou des opérations contribuant au renouvellement urbain.
- Des secteurs soient définis, dans lesquels les locataires ne puissent pas renoncer à l'usage de leur place de stationnement. Cette disposition serait applicable dans le cas d'une insuffisance de stationnements publics et de l'impossibilité d'en créer de nouveaux.
- Un permis d'aménager portant sur un lotissement peut porter sur des unités foncières non contiguës. Cela permettrait d'aménager des lotissements multi-sites.
- L'exercice du droit de préemption pourrait avoir pour objet la régulation des marchés du foncier et de l'immobilier bâti
- Le Préfet pourrait établir des certificats de projets (projets de plus de 50 logements) afin que l'État s'engage dans la faisabilité de ces projets.

Projet de loi du 24 avril 2024 de simplification de la vie économique

22 octobre 2024 : adoption en première lecture par le Sénat.
Ce projet de loi discute :

- de l'implantation de centres de données qui pourront faire l'objet de stratégies d'implantation dans le DOO. Ces centres pourront être qualifiés de projets d'intérêt national majeur (non comptabilisé dans la consommation d'espace locale vis à vis du ZAN)
- Du dépassement des règles relatives au gabarit dans les zones urbaines, pour les constructions exemplaires en termes d'énergie ou d'environnement.

Actualité concernant le développement des installations solaires dans les espaces naturels, agricoles et forestiers

Par Maître Florian Ferjoux de Gossement avocat

Aujourd'hui, il existe deux grandes catégories d'installations réglementées :

- Installations agrivoltaïques qui mêlent, en synergie, une activité agricole et une activité de production d'énergie. Ces installations sont conditionnées par plusieurs principes : réversibilité, maintien de l'activité agricole comme activité principale et lien avec un agriculteur actif ou une exploitation à vocation pédagogique, installation sur une parcelle agricole pour lui conférer des services en plus (bien-être animal, protection contre les aléas, adaptation au changement climatique ou améliorations agronomiques).
- Installations "agricompatibles", fléchées sur les friches agricoles ou industrielles, n'entrant pas en concurrence avec des espaces agricoles ou de biodiversité. Ces projets sont planifiés à l'échelle départementale par le Préfet et les Chambres d'agriculture (création d'un document cadre en cours)

Les dispositions communes à ces deux types d'installation concernent la durée de l'autorisation (40 ans), le démantèlement et les garanties financières pour ce démantèlement. Ces installations doivent de plus se conformer au code de l'urbanisme avec en particulier une attention à l'insertion paysagère des projets.

Cadre juridique :

- Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui pose un cadre juridique pour les installations solaires en espaces naturels, agricoles et forestiers. L'enjeu de cette loi n'est pas de faciliter la mise en œuvre de projets mais de les encadrer avec des critères précis.
- Décret n°2024-318 du 8 avril 2024 et l'arrêté du 5 juillet 2024 relatifs au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, viennent préciser l'application de cette loi.

Instruction ministérielle du 18 février 2025 consacrée à l'application des dispositifs réglementaires

- Précision sur les critères d'un projet agrivoltaïque en fonction de l'activité agricole (culture, élevage)
- Précision sur la portée de l'avis conforme de la CDPENAF
- Pour les communes soumises à la loi littorale et/ou la loi montagne, les installations agrivoltaïques pourront être implantées lorsqu'elles sont considérées comme nécessaires à une activité agricole.

Proposition de loi déposée le 13 février 2025 visant à assurer le développement raisonné et juste de l'agrivoltaïsme, elle entend, par différentes mesures, équilibrer les relations entre les développeurs, les agriculteurs exploitants et les propriétaires.

II. PRÉSENTATION DU PLAN URBANISME CONSTRUCTION ET ARCHITECTURE (PUCA)

Par Dorine Laville, chargée de programmes de recherche et d'expérimentation au Ministère de la Transition Écologique

Le Plan urbanisme, construction et architecture (PUCA) est une structure interministérielle, qui dépend à la fois du Ministère de l'environnement et du Ministère de la culture. Elle naît en 1998 de la fusion du Plan construction et architecture (1970) qui visait à moderniser l'architecture face aux grands ensembles, et du Plan urbanisme centré sur l'innovation et la recherche en aménagement urbain. Le PUCA est créé dans une période de décentralisation et de développement des idées d'urbanisme durable. Aujourd'hui,il s'inscrit dans un contexte où les politiques publiques parlent aujourd'hui de plus en plus de territorialisation, de prise en compte des spécificités locales et de contractualisation. Il est avant tout un laboratoire d'idées et d'expérimentations pour accompagner les transitions.

En effet, le rôle du PUCA est de stimuler et encourager la recherche et l'innovation dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, de la construction et de l'aménagement du territoire. Pour cela, il travaille notamment sur les angles morts de la recherche, les marges, les transitions, en finançant ou co-finançant des programmes de recherche, en partenariat avec des structures publiques et privées. Il est indépendant et ne répond à aucune commande politique, son rôle est au contraire d'alimenter et d'éclairer les politiques publiques.

Exemple de programme innovants sur des sujets émergents :

- 2014 : Programme de recherche sur l'urbanisme transitoire, c'est-à-dire concernant les initiatives qui réactivent la vie locale de façon transitoire sur des terrains inoccupés.
- 2018 : Programme "Territoires pilotes de sobriété foncière", pour tester des outils (Atlas du foncier invisible), qualifier et identifier des friches, mobiliser la participation citoyenne sur ces thématiques, etc. Ces outils se retrouvent aujourd'hui dans la mallette pédagogique de la loi ZAN.
- Actuellement :
    - Programme de régénération des copropriétés sur lequel peu de recherches existent alors qu'un tiers des logements sont en copropriété. Ce programme a montré un besoin de formation des syndics, en particulier sur les questions de rénovation énergétique et numérique.
    - Programme sur la vente de logements HLM. Il a montré que cette vente fonctionnait surtout en milieu rural ; en milieu urbain, dans les quartiers avec peu de mixité sociale, la vente HLM peut contribuer à leur gentrification. Au contraire, dans les quartiers à plus forte mixité, peu de logements sont vendus et lorsqu'ils le sont, ils peuvent générer de la dégradation faute de moyens des co-propriétaires.
    - Programme Biodiversité Aménagement urbain et Morphologie (BAUME) qui montre qu'il y a moins de pollinisateurs dans les quartiers pavillonnaires que dans les espaces autour des bâtiments commerciaux.

Le PUCA est aujourd'hui engagé pour aider la DGALN à structurer une feuille de route sur l'aménagement du territoire, en travaillant à large échelle et en particulier sur la ruralité et le lien urbain-rural. Des programmes de recherches pourraient être soutenus sur ce sujet. Dans ce sens, des chercheurs et réseaux de territoire sont auditionnés pour construire une feuille de route.

III. LA NOUVELLE STRATÉGIE NATIONALE POUR L'ARCHITECTURE

Par par Isabelle Bottreau architecte-urbaniste de l'Etat, chargée de mission territorialisation de la politique de l'architecture au Ministère de la Culture

Le second volet de la Stratégie nationale pour l'architecture (2025-2029), annoncée le 4 février 2025 fait suite à un premier volet lancé en 2015.
Le premier volet a permis de sensibiliser à l'impact de l'architecture sur différents sujets tel que la qualité du cadre de vie de l'ensemble des habitants sur l'ensemble du territoire. L'enjeu aujourd'hui est de penser l'architecture du quotidien, au plus près des besoins des territoires. Il s'inscrit dans un besoin d'aménagement et d'accompagnement des transitions écologiques (réhabilitation et réemploi, utilisation des matériaux locaux, bio et géo-sourcés, soutien à la formation, l'ingénierie et le conseil auprès des élus et des associations). Les premiers travaux et suivi des actions auront lieu au premier semestre 2025, un comité national pour l'architecture sera créé et un premier bilan d'étape sera établi à l'occasion des Journées nationales de l'architecture (octobre 2025).

Les 6 grandes orientations et plusieures mesures peuvent intéresser les Parcs :

- **Rapprocher la politique de l'architecture des réalités locales** (mesure 1 : renforcer l'accompagnement en ingénierie auprès des acteurs locaux en mobilisant les Architectes conseil de l'État ; mesure 3 : faire évoluer les outils de l'action territoriale à travers les contrats et les projets pour structurer des partenariats durables au service de la qualité architecturale et du cadre de vie ; mesure 4 : territorialiser la SNA et l'adapter aux contextes régionaux en cartographiant les besoins et identifiants les ressources locales ; mesure 5 : développer la relation avec les collectivités territoriales et sensibiliser les élus pour créer une communauté d'élus engagés pour la qualité architecturale en partenariat)
- **Transmettre une nouvelle culture de l'architecture** (mesure 6 : atteindre de nouveaux publics par la sensibilisation et la médiation ; mesure 8 : faciliter la médiation en architecture grâce à une rencontre biannuelle des "acteurs de la médiation" dans laquelle les Parcs pourront être invités ; mesure 9 : renouveler les labels et en faire des instruments au service des territoire, en particulier les labels Architecture contemporaine remarquable et Villes et Pays d'Art et d'Histoire ; mesure 10 : changer le regard sur l'architecture à l'heure du changement climatique, en s'appuyant sur le déjà là.)
- **Accompagner les professionnels de l'architecture** (mesure 11 : développer la connaissance du secteur économique de l'architecture dans toutes ses dimensions ; mesure 12 : lutter contre les déserts architecturaux en agissant pour l'emploi des jeunes diplômés dans les territoires ruraux en tension, en lien avec les ENSA)
- **Encourager les talents et la diversité des parcours**
- **Renforcer l'enseignement et la recherche en architecture**
- **Mobiliser l'innovation et l'expérimentation** (mesure 30 : valoriser l'apport des architectes et de l'architecture dans la transition écologique, par l'expérimentation et l'innovation)

Les actions des Parcs entrent d'ores et déjà en convergence avec les objectifs et les mesures de cette Stratégie pour l'architecture.

IV. HISTOIRE DE TERRITOIRE : LA MER MONTE

Par Marc Verdier, maître de conférences à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy

Les Parcs ont des conseils scientifiques qui contribuent à la recherche, en particulier sur les relations sciences-habitants pour reconnecter les habitants avec un appui sur les connaissances et la science.

La mer monte : travail du conseil scientifique du Parc de la Narbonnaise en Méditerranée
Dans le territoire de la Narbonnaise, le grand Plan Racine (1960) d'aménagement du littoral avait pour ambition de limiter la "fuite" des touristes vers l'Espagne en aménageant des stations balnéaires. Aujourd'hui, la transformation des paysages et le déplacement du trait de côte (+2m du niveau de la mer) remet en cause ces aménagements.

Les Parcs développent et mettent en œuvre de nombreux outils de sensibilisation et de concertation pour anticiper ces changements et leurs impacts (installations artistiques en Chartreuse, jeu de société, maquette ou mise en situation en Narbonnaise). Ces outils facilitent une prise de conscience et incitent à devenir des acteurs de ces transformations profondes, induites par les changements climatiques et déjà en cours sur le territoire.

Mémoires et projets de fin d'étude : habiter l'incertitude, le cas de la côte est de la Manche face à la montée du niveau de la mer (Parc des Marais du Cotentin et du Bessin)
Pour ce diplôme, Margaux Emond, étudiante, a rencontré et travaillé avec le Parc et le CAUE de la Manche. Le travail s'appuie sur une étude précise de l'anticipation des transformations du territoire dues aux marées, croisée avec l'historique du développement urbain entre les marais et la côte mais aussi à la perception du risque de la part des populations, rendue possible par une immersion sur le territoire. Les outils de maquettes inondables, de bande dessinée, sont utilisés pour mettre en scène le projet.
Face au souci de capacité à renoncer et à accepter la perte, l'enjeu ici est d'anticiper petit à petit les transformations pour trouver des solutions adaptées et positives, de nouvelles manières d'habiter en réinventant les rapports avec la mer (densification des centres bourgs non inondables, création de refuges, programmes hybrides, etc.). Dans cette dynamique, l'attachement aux paysages est un vecteur fort. Ce projet est intéressant dans sa démarche d'accompagnement du renoncement plutôt que de conception de "projet idéal" qui ne prenne pas en compte la difficulté des populations à abandonner certains de leurs modes d'habiter.

Référence ouvrage : MONNIN, Alexandre, 2023. *Politiser le renoncement*. Paris : Éditions Divergences. ISBN 979-10-97088-53-8.

A l'échelle nationale, de nombreux diplômes comportent des projets sur des territoires de Parcs. Ils pourraient, en complément des Ateliers Hors les Murs, constituer une matière de valorisation et de regard, intéressante pour alimenter les projets dans les territoires. Dans le cadre de la SNA, une cartographie thématique des projets de fin d'étude pourrait être effectuée sur les territoires ruraux par exemple. Elle pourrait alimenter les réflexions des élus sur l'aménagement de leurs territoires.

V. LES ATELIERS HORS LES MURS : PRINCIPE, PLUS-VALUE ET RETOURS D'EXPÉRIENCES

Par Bastien Galant et Fabien Hugault, chargés d'enseignement supérieur et territoire, FPNRF

Le principe des Ateliers Hors les murs réside dans une immersion d'une semaine sur un territoire, de deux formations différentes afin de croiser les regards. Le travail s'effectue conjointement entre le territoire qui accueille les étudiants et propose des problématiques de travail, et les formations qui y travaillent en fonction de leurs attendus pédagogiques.

Les ateliers Hors les murs disposent d'un volet général portant sur les sujets d'aménagement du territoire et un volet biodiversité pour réfléchir à la manière d'intégrer la biodiversité dans le projet local en traversant divers sujets comme l'alimentation, des transitions agro-écologiques, la qualité du cadre de vie, etc. Ce volet bénéficie d'un accompagnement financier de 2500 euros de la part de la FPNRF ainsi qu'un accompagnement technique pour la mise en relation des écoles avec les territoires et la recherche de financements complémentaires. Les thématiques sont partagées entre les besoins des territoires et les contenus pédagogiques des écoles.

Le prochain appel à candidature aura lieu le 1er juin 2024

Atelier "biodiversité" : Interfaces entre l'eau et la ville à Abbeville, Parc de la Baie de Somme - Picardie maritime

Par Valériane Leman, chargée de mission "biodiversité et valorisation du patrimoine naturel", Parc naturel régional de Baie de Somme - Picardie maritime

Bruno Villalba, professeur de science politique, directeur du master GTES, AgroParisTech

Olivier Petit, maître de conférence en économie, co-directeur du master DTAE, Université d'Artois

Contexte territorial
Abbeville est une ville qui s'est construite sur l'eau, sur le fleuve de la Somme et à proximité de zones humides (30% du territoire dont le parc de la Bouvaque, le quartier Saint Gilles ou les anciens bassins de la sucrerie en lien avec une réserve ornithologique). La ville, deuxième pôle urbain de la vallée de la Somme après Amiens, est touristique et urbanisée, les zones humides sont donc vécues et visitées.

Label Ville des Zones Humides accréditée
Le label est né en 2015 et aujourd'hui, en France, 9 villes sont labellisées. Il concerne les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, afin de renforcer une relation positive avec ces écosystèmes (sensibilisation du public aux services rendus par les zones humides, intégration des zones humides dans la planification municipale, conservation et utilisation rationnelle des zones humides urbaines et périurbaines).
Le Parc a accompagné la ville d'Abbeville dans un projet de labellisation "Ville Ramsar" qui a été labellisée en 2025.
Des groupes de travail ont été mis en place pour faire le bilan des actions réalisées et proposer des pistes d'amélioration et de développement. 21 actions et 2 actions à long terme sont ainsi proposées pour le programme d'action du Label sur 6 ans.
Ce projet de labellisation a permis, pour l'Atelier Hors les murs, de s'appuyer sur des personnes ressources déjà engagées dans les comités de pilotage et les thématiques à travailler.

L'Atelier Hors les Murs
L'atelier Hors les murs a permis de commencer les réflexions sur la mise en œuvre des actions du programme.

- 2 formations universitaires : Master "Gouvernance de la Transition, Écologie et Sociétés" d'AgroParisTech et Master "Développement des Territoires, Aménagement et Environnement" de l'Université d'Artois
- Budget : environ 10 000 euros
- 4 thèmes de réflexions proposés par le territoire : la perception des zones humides et de leurs services écosystémiques par les acteurs du territoire, l'aménagement du territoire en lien avec les enjeux de ville résiliente (cohabitation habitants, ressource en eau), l'agriculture urbaine et l'élaboration d'un Schéma d'aménagement et d'interprétation des zones humides urbaines et périurbaines.

En amont, l'appui financier et technique de la FPNRF pour organiser les ateliers et, sur place, l'appui du Parc de la Baie de Somme - Picardie maritime pour la mise en contact des acteurs et la connaissance du territoire est une vraie plus-value. Le travail s'est effectué en 3 phases :

- Phase de travail préparatoire pour amener les étudiants à comprendre ce qu'était le territoire. Faire travailler les étudiants en amont sur le territoire est une bonne stratégie pour gagner du temps d'appropriation des données sur la phase de terrain (notes d'intentions). Dans cette optique l'appui du Parc est une plus-value pour la mise à disposition des documents.
- Phase de terrain et de production sur une semaine comportant des entretiens avec des acteurs du territoire et des habitants, en particulier vis-à-vis des tensions entre les différentes représentations liées à l'eau sur le territoire.
- Phase de restitution des quatre ateliers thématiques et production d'une synthèse générale accompagnée de 4 livrables à destination des partenaires. L'enjeu de ces livrables était de produire un diagnostic territorial en

ajustant des propositions générales en tenant compte de ses contraintes et de ses besoins. Ces livrables proposent des pistes de solution, à la fois en termes techniques (ville bioclimatique) et en termes de récits (cheminements piétons de la route de l'eau, récit collectif pour les enfants, etc.), en s'appuyant sur l'existant. Ces solutions ont été construites pour pouvoir être réappropriées par les opérateurs techniques de la commune et par les habitants.

La rencontre de domaines différents et la mise en place d'une dynamique collective entre les deux masters, bien que difficile parfois, permet aux étudiants d'acquérir des compétences de gestion d'équipe et de travail en groupe. La confrontation des savoirs et des savoir-faire des étudiants est intéressante en termes d'outils, de manières de penser et de représenter les problématiques. Dans l'ensemble, l'évaluation de l'atelier par les étudiants montre que, pédagogiquement il a atteint ses objectifs de montée en compétence méthodologique et professionnelle (analyse, rédaction, prise de parole, etc.).
Du point de vue de l'enseignement, le retour d'expérience montre que le travail demandé était peut être trop important.

Atelier "paysage" : Création d'une ceinture maraîchère paysagère à St-Pierre-de-Frugie, Parc du Périgord-Limousin

Par Véronique Friconnet, secrétaire de mairie, Saint-Pierre-de-Frugie

Erika Kerisit, enseignante du paysage, ÉSAJ

Marie-Pierre Bruyant, enseignante en sciences végétales, co-responsable du Master of Science, UniLaSalle

Contexte territorial
La commune de Saint Pierre de Frugie a été lauréate de l'appel à projet Plan de paysage en 2023, avec l'objectif de créer une ceinture paysagère et maraîchère pour tendre vers une autonomie alimentaire, au moins sur les fruits et les légumes. Depuis 2008, l'équipe municipale met en place des actions pour l'amélioration du cadre de vie et des valeurs associées au bien être. Ces actions ont permis d'attirer une nouvelle population dans la commune (passage de 369 à 525 habitants) et ainsi de créer une école, d'installer et de fédérer des agriculteurs bio autour d'une boutique de produits bio et locaux. La ceinture maraîchère poursuit l'idée d'une approche du projet local centré sur la création de filières locales de proximité pour répondre aux besoins des habitants (besoin de nature, d'alimentation, d'habitat, de gestion de la forêt, agenda culturel et patrimoine), à partir de la ressource locale.

Atelier Hors les murs
- Ingénieurs paysagistes de l'École Supérieure d'Architecture des Jardins (ESAJ) et le Master of Science "Villes Vertes et Agriculture Urbaine" de l'Institut Polytechnique UniLaSalle, campus de Rouen.
- La thématique de base était un travail sur l'autonomie alimentaire en partant du paysage et des ses ressources. Les étudiants se sont appropriés le sujet et l'ont approfondi vers la résilience de commune face au dérèglement climatique avec des questions de biodiversité, en s'appuyant sur différents types de parcelles (friches, cultures, forêts, etc.).

L'immersion sur le terrain et le contact direct avec les acteurs permet aux étudiants de s'impliquer et de s'investir dans le projet durant l'ensemble du semestre (ESAJ). Les étudiants se sont divisés en plusieurs groupes pour travailler sur des problématiques et des périmètres différents. Un croisement s'est opéré entre les thématiques paysagères et écosystémiques. Les propositions des étudiants concernent des ébauches de restauration et de valorisation de parcelles variées (transition des parcelles de Douglas, création de parcours pédagogiques et écologiques, valoriser le patrimoine agricole et forestier, développement d'une plateforme d'innovation sur les techniques agricoles durables avec des zones expérimentales

En terme de livrables,
- Pour l'Institut Polytechnique UniLaSalle : un article sur l'écologie scientifique au service de la production au sein de Saint-Pierre-de-Frugie.
- Pour l'ESAJ : projet paysager avec une approche opérationnelle (identification de partenaires) et phasée (méthode de mise en œuvre dans le temps). Les scénarios d'action sont ambitieux mais les discussions avec la Commune montrent qu'ils peuvent être appropriés parce qu'ils entrent déjà en résonance avec des actions mises en œuvre sur le territoire.

Directeur de publication :
Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Conception et Animation :
Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF
Bastien Galant, enseignement supérieur et recherche
Fabien Hugault, enseignement supérieur et chartes

Synthèse :
Estelle Carlier, paysagiste-conceptrice.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
27 rue des Petits Hôtels – 75010 Paris
Tél 01 44 90 86 20 – Fax 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,
www.parcs-naturels-regionaux.fr

Rejoignez - nous sur les réseaux sociaux | fb.com/federationPNR | @FederationPNR

Parcs naturels régionaux de France